

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2010013**

**Signataire : SL**

**OBJET :PERSONNEL COMMUNAL : approbation de recrutement d'un responsable  
prévention, aide aux victimes et interventions publiques pour une période de 3 ans**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 88 145 du 15 février 1988, relative aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à recruter en l'absence de candidats, titulaires de la fonction publique territoriale, correspondant aux critères de recrutement, un responsable Prévention, Aide aux victimes et Interventions publiques par voie contractuelle pour une durée de 3 ans. Le candidat devra disposer d'une expérience probante et vérifiée dans l'animation d'un dispensateur de prévention et de lutte contre la délinquance, dans l'animation partenariales de réseaux de prévention, de pilotage, de dispositifs d'aide aux victimes et d'accès aux droits, de relations entre les administrations communales et les services du ministère de la justice. Cette formation probante devra s'appuyer sur la formation supérieure en droit pénal et en criminologie ou tout autre diplôme équivalent.

**DIT** que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

64131.511 (602.64131.511)

Pour le Maire

L'adjoint délégué